



**UNION DEPARTEMENTALE C.G.T.**

**DE LA SARTHE**

4, RUE D'ARCOLE – 72000 LE MANS  
TEL. 02.43.14.19.19. – FAX. 02.43.14.19.00  
e-mail : [ud-cgt72@wanadoo.fr](mailto:ud-cgt72@wanadoo.fr)  
site-internet : [www.udcgt72.org](http://www.udcgt72.org)



**TOUS ENSEMBLE Le 25 JUIN 2015.**

**RASSEMBLEMENT**

**A 11H00**

**Devant le PALAIS DES CONGRES et de la CULTURE du MANS.**

Le gouvernement n'a, à nouveau, pas accordé de coup de pouce au Smic au 1er janvier 2015. En prenant cette décision, il continue dans la lignée de ces prédécesseurs à écouter le patronat qui considère que les salaires sont un coût pour l'économie française !

Au contraire, le Smic est un des remparts contre la déréglementation que les libéraux veulent mettre en œuvre. Il est un obstacle contre le travail traité comme une marchandise qui se vendrait et s'achèterait au prix du marché !

En Allemagne, pays devenu la référence du patronat, de la Commission Européenne, des gouvernements, avant la mise en place du salaire minimum début 2015, on établissait en 2010 à 6,5 millions de personnes le nombre de personnes touchant moins de 10 euros de l'heure, certains devant même vivre avec moins de 4 euros.

En l'attente de l'entrée en vigueur du salaire minimum entre 2015 et 2017, l'Allemagne est un des pays où existent le plus de « salariés pauvres ».

Contrairement à ce qu'affirme le patronat, ce n'est pas le Smic qui est trop élevé. Ce sont les

salaires qui sont trop bas et pour certains, trop proches du Smic.

Les allègements de cotisations sociales, pour les salaires jusqu'à 3,5 fois le Smic (2 300 euros), sont des véritables cadeaux octroyés au patronat par les gouvernements successifs depuis 1993 et bientôt renforcés par l'actuel gouvernement. Ils sont des scandaleuses « trappes à bas salaires ».

Le patronat a tout intérêt à garder les salariés dans le créneau autour du Smic pour se faire subventionner à bon compte par l'argent public (le nôtre...). Résultat : plus de 55 % des salariés reçoivent un salaire horaire inférieur à 1,6 Smic.

La CGT considère que le Smic a cinq caractéristiques indissociables. C'est un salaire minimum qui reconnaît le travail effectué pour un salarié sans qualification et qui doit être suffisant pour une existence normale et digne.

Les grilles de salaires au-dessus de ce minimum doivent reconnaître les qualifications et les évolutions de carrière. C'est un salaire interprofessionnel qui doit donc s'appliquer à tout salarié travaillant en France, quels que

soient sa profession, son âge, son entreprise et sa nationalité.

C'est un salaire de croissance qui doit permettre aux salariés de bénéficier du développement économique et des progrès de la productivité du travail et de la valeur ajoutée qu'elle crée.

C'est un salaire horaire et mensuel auquel tout salarié sans exception doit pouvoir prétendre. C'est donc un repère collectif fiable auquel les

salariés peuvent s'accrocher pour revendiquer pour leur propre salaire.

Contrairement aux libéraux, la CGT affirme que les salaires sont une richesse qui permet aux salariés de vivre dignement et ils participent à la croissance du pays, notamment par la consommation qu'elle génère.

**La CGT appelle les salariés et retraités à se mobiliser par la grève et en participant à la manifestation dans le cadre de la remise des pétitions le **25 JUIN 2015**.**

**Moi salarié-e, retraité-e, étudiant-e, chômeur-se,**

- ✚ Je demande l'augmentation du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et des minimas sociaux de 10 % au 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;
- ✚ Je soutiens la proposition de la CGT pour la tenue d'une conférence sociale sur les salaires, convoquée par le gouvernement avant mi-juillet 2015 sur :
  - ✓ Une revalorisation des salaires et pensions ;
  - ✓ l'égalité salariale femmes - hommes ;
  - ✓ La reconnaissance des qualifications ;



Les modalités de la remise des pétitions :

Rassemblement le **25 juin 2015 à 11h** devant le Palais des Congrès et de la Culture du Mans suivi d'un défilé et d'une prise de parole devant la **Préfecture de la Sarthe à 11h30** pour la remise des pétitions.

Il nous faut une CGT à l'offensive qui se voit et qui s'entend.

Soyons aussi ambitieux que le 9 avril qui fut un succès.

Bulletin de contact et de syndicalisation	
	NOM : ..... Prénom : .....
	Adresse : ..... .....
Je souhaite :	Téléphone : ..... E-mail : .....
<input type="checkbox"/> prendre contact	Age : ..... Profession : .....
<input type="checkbox"/> me syndiquer	Entreprise (nom et adresse) : ..... .....
Bulletin à renvoyer à l'Union Départementale C.G.T. de la Sarthe – 4 rue d'Arcole 72000 LE MANS	